

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal  
de la commune de VALENCIN  
Séance du 12 Décembre 2016

L'an deux mil seize le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	07/12/2016
Présents :	19	Date d'affichage :	07/12/2016
Votants :	21	Date de publication	19/12/2016

**PRESENTS :** M Robert PARISET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – Mme Marie DALMAS - M Jean-Louis CIANFARANI - Mme Andrée VACHER - Mme Annie-France ATTARD – M Georges BERNARD– Mme Véronique CONTY — Mme Vanessa DEVAUX — M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – M Christophe SOULIER - M Pierre SERTIER - M Christian TERSIGNI - M Martial AUJOLAS - Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX — M Régis BONNOT

**Absents :** M Patrick FARAUULT donne procuration à M Robert PARISET – Mme Maryline REVOLAT donne procuration à Mme Félicie CLAUDIN – M Philippe PORTAL – M François ARPAIA

Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05**

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Novembre 2016.

N° 02	<u>Délibération n° 2016-121</u>	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> <b>Décision modificative n°2</b>
-------	---------------------------------	--

Afin de permettre les écritures de récupération de la TVA, il convient d'apporter des ajustements aux crédits inscrits au budget assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'ajuster le budget assainissement de la Commune comme suit

**Section d'investissement**

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 041 Art 2762		68 870,25 €		
<b>TOTAL Chapitre 041</b>		<b>68 870,25 €</b>		
Chapitre 041 Art 21532				68 550,25 €
Chapitre 041 Art 2031				320.00 €
<b>TOTAL Chapitre 041</b>				<b>68 870,25 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>68 870,25 €</b>		<b>68 870,25 €</b>

N° 03	<u>Délibération n° 2016-122</u>	<b>BUDGET EAU POTABLE</b> <b>Décision modificative n°2</b>
-------	---------------------------------	---

Afin de permettre les écritures de récupération de la TVA, il convient d'apporter des ajustements aux crédits inscrits au budget eau potable pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **DECIDE** d'ajuster le budget eau potable de la Commune comme suit

## Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 041 Art 2762		41 597,86 €		
<b>TOTAL Chapitre 041</b>		<b>41 597,86 €</b>		
Chapitre 041 Art 21531				41 026,86 €
Chapitre 041 Art 2031				571,00 €
<b>TOTAL Chapitre 041</b>				<b>41 597,86 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>41 597,86 €</b>		<b>41 597,86 €</b>

N° 04	<u>Délibération n° 2016-123</u>	<b>Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire Demande de subvention</b>
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le coût de la construction du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire a été estimé à 1 100 000€ € HT.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux :	1 100 000,00 €	DETR (20% plafonné à 1M€ de travaux	200 000,00 €
Maitrise d'œuvre	110 000,00 €	Département	150 000,00 €
		Contrat de ruralité (20%)	242 000,00 €
		Région (20%)	242 000,00 €
		Autofinancement/Emprunt	460 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 210 000,00 €</b>		<b>1 210 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de la dotation territoriale
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la sous-préfecture de Vienne une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux plafonné à 1 M€
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide financière au titre des nouveaux dispositifs mis en place par la région
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une fiche projet au titre du contrat de ruralité piloté par la Communauté de Communes
- ✚ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

N° 05	<u>Délibération n° 2016-124</u>	<b>Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire Demande de subvention auprès de M le Sénateur et M le Député</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de M le Sénateur et M le Député une subvention afin d'aider au financement du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire.

N° 06	<u>Délibération n° 2016-125</u>	<b>Mise en sécurité de la RD 53 dite Route de Lyon Secteur du village et Aménagement de la Place du Foyer Montagnon Demande de subvention</b>
-------	---------------------------------	---

Après la réalisation des secteurs du stade et du tabac, la Commune souhaite entreprendre en 2017 les travaux de mise en sécurité du tronçon permettant de relier ces deux secteurs.

A l'occasion de ces travaux et afin de redonner une centralité à la Commune autour de cette place, redynamiser le commerce de proximité grâce à l'aménagement d'une place attractive et fonctionnelle (offre de stationnement suffisante y compris pour les personnes se déplaçant en mode doux), la Commune va entreprendre la réhabilitation de la place du Foyer Montagnon.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de 986 337 € HT dont 211 337,00 € HT pour l'aménagement de la place du Foyer Montagnon.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux voirie	775 000,00 €	DETR (20% de la mise en sécurité)	155 000,00 €
Aménagement place	211 337,00 €	Département	40 000,00 €
		Contrat de ruralité (20%)	197 267,00 €
		Région (20%)	197 267,00 €
		Autofinancement/Emprunt	396 803,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>986 337,00 €</b>		<b>986 337,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de la dotation territoriale
- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la sous-préfecture de Vienne une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 20 % du montant HT pour la mise en sécurité
- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide financière au titre des nouveaux dispositifs mis en place par la région
- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une fiche projet au titre du contrat de ruralité piloté par la Communauté de Communes pour l'aménagement de la place du Foyer Montagnon
- ⚡ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

N° 07	<u>Délibération n° 2016-126</u>	<b>Projet équipements numériques des écoles élémentaire et maternelle</b> <b>Demande de subvention</b>
-------	---------------------------------	---

Marie DALMAS explique que la Commune s'est rapprochée du maître TICE de l'éducation nationale afin de connaître le type de matériel numérique qu'il serait nécessaire d'acquérir afin de permettre aux élèves de la Commune d'accéder au collège avec le même niveau en informatique que les autres enfants du territoire.

Une liste du matériel a été établie pour un montant d'équipement qui a été estimé à 35 278€ (y compris l'installation). Ce projet, en fonction du montant des aides obtenues, sera réalisé sur deux ans, dès 2017.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Equipement		Région (20%)	7 056,00 €
		Autofinancement	28 222,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 278,00 €</b>		<b>35 278,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide financière au titre des nouveaux dispositifs mis en place par la région
- ⚡ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

N° 08	<u>Délibération n° 2016-127</u>	<b>Contrôle des accès aux bâtiments communaux par système de badges</b> <b>Demande de subvention</b>
-------	---------------------------------	---

Monsieur Jean-Louis CIANFARANI indique qu'un travail d'analyse a été réalisé au cours du second semestre 2016 afin de définir les besoins de la commune en termes de contrôle des accès aux bâtiments (Salle Polyvalente, Club-House tennis et foot, Ecole de Musique, Foyer Montagnon, une partie du Gymnase). La Commune souhaite en 2017

mettre en place un système de badges pour permettre l'accès à certains bâtiments de la Commune. Ce dispositif serait régulé grâce à un logiciel. Le coût de l'installation d'un tel dispositif est estimé à 35 000€ HT.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Equipement des bâtiments	35 000,00 €	Région (20%)	7000,00 €
		Autofinancement	28 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>		<b>35 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide financière au titre des nouveaux dispositifs mis en place par la région
- ⚡ **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

N° 09	<u>Délibération n° 2016-128</u>	<b>Aménagement de trottoirs jusqu'au Fayet Demande de subvention</b>
-------	---------------------------------	--

Monsieur Bernard JULLIEN rappelle le projet de mandat concernant la création de trottoirs jusqu'au Fayet. Il ajoute qu'il est impératif de réaliser ces trottoirs afin d'assurer la sécurité des piétons et notamment des enfants qui empruntent à pied la Route de Lyon.

Le coût global de ces travaux s'élève à la somme de 103 875,00 € HT.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Equipement des bâtiments	103 875,00 €	Région	20 775,00 € (20 %)
		Autofinancement/Emprunt	83 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 875,00 €</b>		<b>103 875,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide financière au titre des nouveaux dispositifs mis en place par la région

N° 10	<u>Délibération n° 2016-129</u>	<b>Alliade Habitat - Construction de logements sociaux Demande de garantie d'emprunt</b>
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **S'OPPOSE** à l'octroi à Alliade Habitat de la garantie d'emprunt sollicitée sur 100% du montant des prêts contractés pour la construction des logements sociaux, la Commune n'ayant pas la capacité financière suffisante pour octroyer cette garantie.

N° 11	<u>Délibération n° 2016-130</u>	<b>Alliade Habitat - Construction de logements PSLA Demande de garantie d'emprunt</b>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⚡ **S'OPPOSE** à l'octroi à Alliade Habitat de la garantie d'emprunt solliciter sur 100% du montant du prêt contracté pour la construction de logements en accession sociale, la Commune n'ayant pas la capacité financière suffisante pour octroyer cette garantie.

N°12	<u>Délibération n° 2016-131</u>	<b>Convention de Fourrière avec la SPA Année 2017</b>
------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **ACCEPTE**, pour l'année 2017 de conclure avec la SPA de Lyon et du Sud-Est la convention de fourrière permettant la capture des chiens en divagation et la prise en charge des chats et chiens

errants capturés et le transport de ces animaux vers la fourrière de la SPA, le tout pour un montant forfaitaire de 0,35€ par an et par habitant

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière.

N°13	<u>Délibération n° 2016-132</u>	<b>Modification du tableau des emplois</b>
------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire explique qu'il a décidé de faire avancer au grade supérieur un agent qui remplit les conditions pour y prétendre et qui donne toute satisfaction dans l'accomplissement de son travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✚ **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la Commune tel qu'indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017

Séance levée à 20h00

**Le Maire, Robert PARISET**

